

Note de cadrage
Concertation ministérielle de l'OIF à la 66^{ème} CCF
« Les femmes au premier plan dans la lutte contre le changement climatique »
Jeudi 17 mars 2022, 16h – 17h30 heure de Paris (11h-12h30, heure de New York)

Dans le cadre de la 66^{ème} session de la Commission de la condition de la femme¹, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) organise une concertation de haut niveau à l'intention des Ministres en charge de l'Égalité femmes-Hommes (EFH) et ceux/celles en charge du Développement durable et/ou de l'environnement de l'espace francophone. Il s'agit de leur offrir une plateforme d'échanges et de partage d'expériences sur le thème : « **Les femmes au premier plan dans la lutte contre le changement climatique dans l'espace francophone** ».

1. Contexte

Dans de nombreux pays de l'espace francophone, les femmes assurent majoritairement la gestion durable des ressources naturelles de sorte qu'elles ont une conscience particulièrement aigüe des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement. Elles en ont saisi l'urgence, et proposent des solutions pratiques et pérennes pour s'adapter aux conditions environnementales changeantes, notamment dans le domaine de l'agriculture. Elles peuvent influencer les pratiques et les politiques publiques afin d'assurer un meilleur soutien à la résilience climatique et à la préparation aux catastrophes naturelles. Elles sont ainsi au premier plan sur la question de la lutte contre les changements climatiques dont elles ont parfaitement mesuré les enjeux.

Le monde ne saurait relever le défi multidimensionnel de la lutte contre le changement climatique sans une prise en compte appropriée du rôle des femmes et des filles. Ainsi, la Conférence des parties (CdP 26) tenue à Glasgow en 2021, a notamment accordé, en parallèle des négociations formelles, un espace de dialogue, à la problématique du développement durable en lien avec les femmes.

La réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne pourra être efficiente qu'avec la participation et la représentation juste et équitable, à tous les niveaux, des femmes et des filles, qui en sont des actrices incontournables. Dans cet esprit, l'OIF veille à systématiser l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses actions en faveur de la lutte contre les changements climatiques, à travers son organe subsidiaire, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), et l'Unité pour l'égalité femmes-hommes (UEFH).

Ainsi, dans la ligne des préconisations de l'Accord de Paris sur le Climat, l'OIF :

- a formé plusieurs centaines de négociatrices sur les changements climatiques, avec le soutien du Canada et de la France. Celles-ci ont subséquemment pu prendre part aux délégations nationales à la CdP26, contribuant à accroître la présence féminine dans ce processus international de prise de décisions ;
- développe des mécanismes portant sur le nexus eau-énergie-agriculture afin d'améliorer la résilience des femmes durement touchées par les changements climatiques ;
- appuie le développement des filières durables permettant de favoriser l'accès et le contrôle des ressources naturelles par les femmes ;

¹ **Thème prioritaire** : Parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans le cadre des politiques et programmes relatifs au changement climatique, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophes.

Thème d'examen : L'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en mutation (conclusions concertées de la 61^{ème} session).

- a mis en place l'initiative « Femme et climat » qui tout en favorisant un accès équitable des femmes aux ressources naturelles, démultiplie leur adaptation aux effets des changements climatiques. Déployées dans le domaine de la pêche, de l'agriculture durable, la valorisation de l'énergie solaire dans l'agroalimentaire, plusieurs initiatives ont notamment permis, au cours des dernières années, de renforcer les connaissances des communautés locales en matière de lutte contre les changements climatiques. Elles ont également contribué au renforcement des capacités managériales des femmes.

2. Objectifs de la concertation ministérielle

Malgré leur rôle déterminant dans la lutte contre les changements climatiques, les femmes et les filles de l'espace francophone ont un accès réduit, notamment à l'éducation, la formation et aux ressources financières pour contribuer efficacement face à ce défi majeur. Elles ne participent pas encore suffisamment, de façon égalitaire, aux prises de décision dans ce domaine, malgré les efforts importants consentis par les États et la communauté internationale ces dernières années.

Partant du constat que les femmes sont particulièrement conscientes des enjeux liés au changement climatique, mais que de nombreux obstacles persistent encore aujourd'hui, l'objectif de cette concertation ministérielle, est de permettre aux ministres des États et gouvernements chargés de l'Égalité femmes-Hommes (EFH) et ceux/celles en charge du Développement durable et/ou de l'environnement, d'identifier des solutions pour mieux outiller les femmes et filles de l'espace francophone afin qu'elles puissent trouver leur véritable place et mettre en valeur leurs compétences et leur savoir-faire en matière de lutte contre les changements climatiques.

Pour l'OIF, l'objectif de cette concertation est :

- De consolider la formation de négociatrices des femmes sur les changements climatiques afin d'accroître la présence des femmes dans les processus internationaux de prise de décision ;
- D'apporter un confort aux femmes francophones qui subissent de plein fouet les effets des changements climatiques dans leur vie quotidienne.

Au terme de la conférence, il est attendu des recommandations des ministres, portant sur des actions stratégiques concrètes pour valoriser et promouvoir le rôle des femmes et des filles de l'espace francophone dans la lutte contre les changements climatiques. Les propositions pourraient en particulier examiner les politiques publiques et les dispositifs opérationnels en matière d'éducation, d'agriculture, de développement durable/environnement, de technologies et d'innovation, d'information et de communication, en lien avec le renforcement des capacités des filles et des femmes à lutter contre les changements climatiques.

Compte-tenu de la durée de la conférence, le temps accordé aux prises de parole est de 40 minutes, soit environ une dizaine d'interventions, ne devant pas excéder 2 à 3 minutes chacune. Il est demandé aux délégations ministérielles désireuses de prendre la parole de bien vouloir le signaler d'ici le lundi 15 mars 2022 à 12h00, heure de Paris, en vous adressant à : eric.thibeault@francophonie.org et lionelle.ngo-samnick@francophonie.org.